



L'ÉCHO DE WIMO

LA LETTRE D'INFORMATION DES LOCATAIRES SEQENS

Meilleurs vœux

SEQENS VOUS SOUHAITE UNE BELLE ET HEUREUSE ANNÉE 2023 !



RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Le dépouillement des élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration de Seqens a eu lieu le 14 décembre 2022 au siège social.

Les suffrages obtenus sont les suivants :

| | |
|---|---------|
| Information de Défense des Consommateurs de la CGT (Indecosa CGT) | 19,63 % |
| Confédération Nationale du Logement (CNL) | 17,29 % |
| Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) | 14,82 % |
| Droit au Logement (DAL) | 14,23 % |
| Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC) | 9,62 % |
| Union Nationale des Locataires Indépendants (UNLI) Affiliée à la Fédération Nationale Familles de France | 9,26 % |
| Confédération Générale du Logement (CGL) | 8,86 % |
| Confédération Syndicale des Familles (CSF) | 6,28 % |

Sont élus administrateurs représentant les locataires Seqens, pour quatre ans :

- Linda FOUKAN - Paris (75)
Information de Défense des Consommateurs de la CGT (Indecosa CGT)
- André KUSTER - Paris (75)
Confédération Nationale du Logement (CNL)
- Jean-Pascal BALLU - Rungis (94)
Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Élus pour un mandat de 4 ans, les représentants des locataires siègent au Conseil d'Administration de Seqens et participent activement à toutes les décisions de la société :

- travaux, entretien des parties communes,
- politique RSE,
- gestion de la résidence,
- vote du budget,
- ajustement éventuel des loyers,
- attribution des logements, ...

Vos représentants ont un rôle d'intermédiaire important entre Seqens et les locataires, pour présenter et expliquer les décisions prises par le Conseil d'Administration.

Ils sont ainsi au cœur des décisions concernant Seqens et votre quotidien.



Seqens 
Groupe ActionLogement



ASCENSEUR EN TOUTE SÉCURITÉ

Les ascenseurs sont des appareils fragiles.
De petits gestes d'incivilité au quotidien causent de nombreuses pannes.

Le saviez-vous ?

70% des pannes sont dues à une mauvaise utilisation ou une dégradation par les usagers.

30% des pannes sont dues à des incidents techniques.

QUELQUES RÈGLES DE VIE COLLECTIVE

- Veillez à ce que les enfants soient toujours accompagnés d'un adulte et tenus loin des portes,
- N'empêchez pas la fermeture des portes,
- Ne sautez pas et n'effectuez pas de mouvements brusques dans l'ascenseur au risque de le bloquer,
- Surveillez votre animal domestique et tenez-le loin de la porte, il risque de se blesser et de bloquer le fonctionnement.

Dans l'ascenseur, il est interdit de :

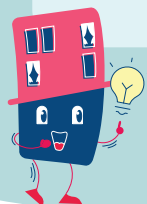
- Fumer, jeter des mégots de cigarette dans la cabine et les rainures,
- Uriner ou faire uriner votre animal. Au-delà du problème d'hygiène, cela peut causer une détérioration importante et une immobilisation longue de l'appareil,
- Jeter des débris/objets dans la cabine ou la gaine de l'ascenseur,
- Donner des coups de pied dans le matériel, détériorer les boutons, portes et tout équipement.



INCIDENTS : GARDEZ VOTRE CALME !

Vous êtes bloqués ? Appuyez sur le bouton "Alarme", vous serez directement mis en contact avec le service dépannage de l'ascensoriste.

N'essayez pas de sortir par vos propres moyens, attendez la venue du technicien qui intervient généralement en moins d'une heure.



LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique très dangereux, invisible et inodore.

- Ce gaz se diffuse très vite dans l'environnement et **peut donner lieu à des intoxications graves en quelques minutes.**
- **Il provient de la mauvaise combustion d'appareils de chauffage ou de cuisson** qui fonctionnent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel, ou à l'éthanol.
- Quand on le respire, le monoxyde de carbone prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure. **Maux de tête, nausées, malaises et vomissements sont les premiers signes d'une intoxication.**
- Depuis quelques années, on constate également une **recrudescence d'intoxications dues à l'emploi d'appareils de chauffage tels que les braseros** à l'intérieur des logements.



SOYEZ PRUDENT et n'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : **brasero, barbecue, poêles d'appoint, etc...**
Ces appareils sont INTERDITS dans les logements.

Que faire en cas d'intoxication ?

- 1 Ouvrez les fenêtres
- 2 Arrêtez les appareils à combustion
- 3 Evacuez votre logement
- 4 Appelez les secours :
112 Numéro unique d'urgence européen
18 Pompiers
15 SAMU

